

Quid Kyudojo National de Noisiel (K2N)



K2N pour Kyudojo National de Noisiel est une association loi 1901 créée afin de faire construire puis gérer un Kyudojo à Noisiel.

Cette association est formée de 4 personnes morales : la **FKT**, la **LIFK**, l'**AKVM** et la **mairie de Noisiel**. Ces 4 entités sont les principales contributrices financières de ce projet avec les dons de particuliers.

Le **Comité Directeur de K2N** est composé de membres représentants ces entités. Il pilote les lignes directrices réglementaires et budgétaires de l'établissement. Il se réunit au moins une fois par an en AG pour suivre et décider de l'orientation du Kyudojo.

Le **Comité de Gestion du Kyudojo** est un groupe nommé par le Comité Directeur pour gérer au quotidien le suivi de la construction du bâtiment puis de son exploitation. Son mandat est de 3 ans renouvelable.

Des informations sont disponibles sur le site internet : <http://www.kyudojo-noisiel.fr>

1. C'est situé où Noisiel ?

Noisiel est une commune à l'Est de Paris. C'est à moins de trente minutes du centre de Paris en transport en commun avec le RER A ou en voiture via l'A4.

Le site du Kyudojo se situe à moins de 15 minutes à pied de la gare RER A (arrêt Lognes ou Noisiel) ou 5 minutes en bus (ligne 211). Plusieurs parkings sont situés juste à proximité de l'entrée.

Le bâtiment fait partie du complexe de tennis derrière la Ferme du Buisson.

2. A qui appartient le bâtiment ?

Il appartient à l'association K2N et ses membres. Le terrain appartient toujours à la mairie. Un bail emphytéotique de 25 ans est signé entre l'association et la ville de Noisiel.

3. Qui paye quoi ?

Les « membres kyudo » de K2N (FKT, LIFK, AKVM, et donateurs) ont apporté la majeure partie des fonds initiaux pour la construction du bâtiment, fonds qui ont été complétés par quelques subventions. La ville de Noisiel a fourni le terrain viabilisé, profilé et mis en herbe, et les fondations profondes.

Pendant l'exploitation la mairie assure le gardiennage, et la fourniture des fluides (eau, électricité), les autres membres ayant la charge des autres dépenses de fonctionnement et d'entretien.

4. Qui construit ?

L'architecte du bâtiment est Jean Gouzy, la construction hors sol a été assurée par l'entreprise Diaz, le bardage a été posé par Déco-structure, le suivi des travaux étant assuré par Claude Luzet pour le Comité de Gestion et Bruno Bourbonnais comme expert.

L'Azuchi, le Yatorimichi, le plancher et tous les sols, l'électricité, la plomberie, l'isolation des toits, l'aménagement de l'entrepôt, et de nombreux autres travaux de finition et d'amélioration ont été (et sont toujours) assurés par des bénévoles.

De même que toutes les plantations, avec l'aide des élèves du Lycée Horticole de Marcoussis.

5. Ca va ressembler à quoi ?

Le Kyudojo est construit sur le modèle des Kyudojo traditionnels japonais.

Il y a deux bâtiments se faisant face distants de 24 m. L'un héberge les cibles: le Matoba, l'autre les archers : le Shajo. Le bâtiment principal a une surface de 120 m². Il est ouvert sur toute la façade faisant face à la ciblérie.

Un système de panneaux translucides conçu et réalisé par Replicart permet d'ouvrir/fermer le bâtiment selon le besoin.



6. Qui peut y venir ?

C'est un bâtiment dédié au Kyudo et à destination par priorité aux adhérents de la FKT. D'autres associations sportives ou culturelles pourront y venir sous conditions. Ces conditions sont précisées dans le règlement intérieur du Kyudojo. Ce règlement est disponible sur demande.

7. Est-ce gratuit ?

La location du bâtiment sera soumise à un paiement précisé par l'association K2N, que la réservation soit d'un créneau horaire, d'une ½ journée ou d'une journée entière. Un tarif préférentiel sera appliqué pour les associations dépendantes des membres de K2N (FKT, LIFK, AKVM et ville de Noisiel).

Une caution de garantie pourra être demandée.

8. Quand est-ce que c'est ouvert ?

Le bâtiment est totalement opérationnel depuis septembre 2014.

Les jours et horaires de fermeture sont calés sur ceux du complexe de tennis. Le complexe est ouvert tous les jours de 8h à 22h, mais fermé les jours fériés. Il est ouvert aussi pendant les vacances scolaires, y compris les vacances d'été.

Un calendrier de réservation est maintenu par le Comité de Gestion. Il est publié dans le Kyudojo et sur le site internet de K2N (<http://www.kyudojo-noisiel.fr>).

9. Comment puis-je pratiquer le Kyudojo ?

Il y a deux modalités principales d'utilisation : sur réservation ou en pratique dite individuelle.

Noter que seules les personnes morales légalement constituées (généralement des associations loi 1901) peuvent prétendre à l'utilisation du Kyudojo, au nom de leurs membres et adhérents. L'utilisation n'est possible qu'après signature d'une convention, fourniture d'une preuve d'assurance et, le cas échéant, versement d'une caution et de droits d'usage.

- **Je suis une association et je veux réserver pour une ou plusieurs périodes:**

Je contacte dès que possible le Comité de Gestion K2N qui gère le calendrier d'utilisation. Il sera répondu aux demandes en fonction des disponibilités et des priorités établies par le Comité Directeur.

- **Je suis un particulier :**

C'est possible sous la forme de pratique dite individuelle, à condition que : 1) mon association ait signé une convention avec K2N, 2) je suis un adhérent accrédité à la pratique individuelle à K2N, et 3) que le Kyudojo ne soit pas déjà réservé : pour ce dernier point il est nécessaire de consulter le calendrier K2N en ligne.

10. Comment ça se passe ?

Aucun permanent sur place, sauf le gardien du site qui ne doit intervenir exceptionnellement qu'en cas d'urgence, et qui ne connaît pas les détails de fonctionnement du Kyudojo. L'utilisation est donc du type self-service.

Les associations membres de la FKT doivent donc se rendre autonomes en ce qui concerne l'utilisation du Kyudojo, en déléguant suffisamment de leurs adhérents pendant les stages qui apprendront ainsi ce qui est nécessaire pour une utilisation efficace, économe, et sans risque ni pour les personnes ni pour l'équipement. Les adhérents des clubs accrédités à la pratique individuelle doivent donc aussi maîtriser ces mêmes capacités d'autonomie.

Dans tous les cas lorsque je suis présent sur le Kyudojo, je remplis le cahier de présence en y précisant mon heure d'arrivée et de départ, mes remarques éventuelles sur les dysfonctionnements du kyudojo (lampe grillée, etc.) ou sur des événements particuliers pendant la séance (appel au gardien, problème de clé...).

11. Le Kyudojo est ce que les pratiquants en font.

Le Kyudojo est géré par des bénévoles. Le Comité de Gestion K2N fera au mieux pour vous apporter le maximum. Cependant chaque utilisateur est responsable de ce que le Kyudojo va pouvoir apporter dans la pratique de chacun. Si chacun porte attention à l'entretien du Shajo, de la ciblerie et des cibles, respecte les horaires, le lieu et les autres pratiquants nous pouvons tous ensemble faire de ce lieu un endroit convivial et propice au développement du Kyudo.

Il va dans l'étiquette du Kyudo de ne pas être un simple consommateur. Non seulement je laisse le lieu dans un état au moins équivalent à celui dans lequel je l'ai trouvé (propreté des sols, état et arrosage Azuchi, réfection des cibles) mais je n'hésite pas à l'améliorer (par exemple désherbage, arrosage plantations, nettoyages secondaires - crocs, étagères, vestiaires, cuisine, etc...).

